

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Institution d'une bourse exceptionnelle en faveur des étudiants.es.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

Publication électronique le : 24 octobre 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé**



Véronique DESNOUES

2022-310 Institution d'une bourse exceptionnelle en faveur des étudiants.e.s

Après deux années marquées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'augmentation record des tarifs de l'énergie et du coût des denrées alimentaires impactent un grand nombre de concitoyens.

Aussi, de nombreux étudiant.e.s sont particulièrement touché.e.s par la précarité liée à ce contexte. Selon une récente enquête publiée par l'Union Nationale des Etudiants de France, le coût de la vie des étudiant.e.s a augmenté de 6,47 % en 2022. Cela représente 428,22 € supplémentaires sur le reste à charge annuel des étudiants.

L'impact est également important pour les familles, notamment modestes, qui assument les charges financières liées à l'instruction de leurs enfants dans l'enseignement supérieur.

Au regard de ce constat largement partagé, la municipalité de Saint Jean de la Ruelle souhaite renouveler son soutien à l'ensemble des étudiants stéoruellans et leurs familles **par l'attribution d'une aide exceptionnelle sans condition de ressources**, dans les mêmes conditions que celle mise en place en janvier 2021.

Cette bourse sera attribuée, sur la base d'une demande auprès des services municipaux compétents, selon les critères suivants :

- Avoir le statut d'étudiant.e, c'est-à-dire être inscrit.e à des études post-bac pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- Etre domicilié.e à titre personnel à Saint Jean de la Ruelle ou être rattaché.e fiscalement au domicile de ses parents (père et/ou mère) résidant à Saint Jean de la Ruelle ;
- Avoir moins de 26 ans à la date de la demande.

Chaque étudiant.e pourra faire sa demande **du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022** en retirant son dossier au format papier auprès de l'Espace Emploi-Formations ou en téléchargeant son dossier au format numérique sur le site de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des solidarités réunie le 12 octobre 2022,

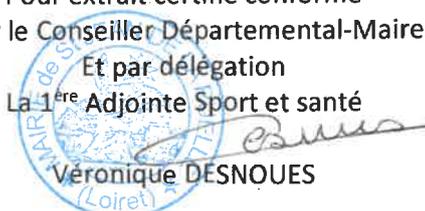
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE une bourse exceptionnelle aux étudiants stéoruellans d'un montant unique de 120 € à solliciter sur la période du **1^{er} novembre au 31 décembre 2022**.

AUTORISE M. le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les attributions.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2022 chapitre 67.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Véronique DESNOUES
(Loiret)